



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

n° 20-2020

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 à 10 heures à SAINT-LO en présentiel** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine), par convocation du 26 août 2020.

La séance est présidée M. André DENOT, Président du SMPH.
Le secrétaire de séance est Mr Mathieu JOHANN-LEPRESLE, Conseiller départemental.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

néant

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô ;

Vu les candidatures de :

- Mme Malika CHERRIERE, pour la Région
- M. Mickaël GRANDIN, pour Saint-Lô Agglo
- Mme Emmanuelle LEJEUNE, pour la Ville de Saint-Lô
- M. Jean-Claude BRAUD, pour le Département

Vu le déroulement des quatre votes à bulletin secret,

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin – 1^{er} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 2^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 3^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

1^{er} tour de scrutin – 4^{ème} Vice-Président

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

Sont élus, à l'unanimité, selon le rang de classement suivant :

- 1^{ère} vice-présidente :
 - Mme Malika CHERRIERE, Conseillère régionale de Normandie
- 2^{ème} vice-président :
 - Mr Mickaël GRANDIN, Conseiller communautaire de Saint-Lô Agglo
- 3^{ème} vice-présidente :
 - Mme Emmanuelle LEJEUNE, Maire de la Ville de Saint-Lô
- 4^{ème} vice-président :
 - Mr Jean-Claude BRAUD, Conseiller départemental.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

